

## La gestion du port par MCG est une bombe financière à retardement pour le département

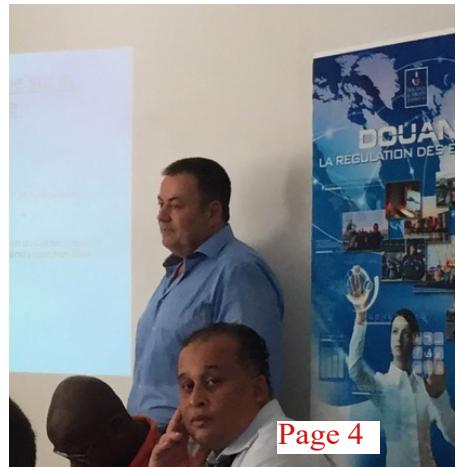


Des perspectives très inquiétantes pour les finances publiques. Voilà ce qui dit en substance la Cour des comptes. Au-delà des derniers épisodes de tensions à Longoni, le JDM fait un focus sur le chapitre du rapport de la Cour consacré à la situation du port.

Page 2

### Economie

L'octroi de mer fait salle pleine



Page 4

### Education

Un collectif de parents inquiets lance une pétition pour une meilleure scolarité de leurs enfants



Votre portail captif par

 Alter 6.com  
Alternative System

Alter 6.com  
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

## Economie

# La gestion du port par MCG est une bombe financière à retardement pour le département



Des containers sur le port de Longoni (image d'archive)

**Des perspectives très inquiétantes pour les finances publiques. Voilà ce qui dit en substance la Cour des comptes. Au-delà des derniers épisodes de tensions à Longoni, le JDM fait un focus sur le chapitre du rapport de la Cour consacré à la situation du port.**

Le port de Longoni est «un risque» affirme la Cour des comptes. Certes, l'équipement constitue une «opportunité de développement» pour Mayotte et ces opportunités, si on en croit le fameux rapport, ne sont pas si nombreux

es. Pour autant, la Cour invite à faire preuve de «discernement» car si ce «risque» pèse sur une société privée, Mayotte Channel Gateway (MCG), il représente aussi une menace importante pour le budget du département.

Depuis le 1er novembre 2013, le Département a choisi d'attribuer la gestion du port à la société dirigée par Ida Nel, Mayotte Channel Gateway (MCG), sous la forme d'une délégation de service public (DSP) d'une durée de 15 ans. Sur le papier, le projet a de l'allure, proposant «d'ériger en moins de

cinq ans le port de Longoni en 'hub européen de référence dans le canal du Mozambique'».

L'idée évidente est de tirer profit du positionnement du port de Mayotte dans le canal du Mozambique, en particulier face à celui de Pemba dont les infrastructures sont au bord de la saturation malgré des perspectives de croissance du trafic maritime lié aux hydrocarbures mozambicains.

## Des investissements «massifs»

Le projet porté par Ida Nel consistait à doubler l'activité de transbordement en cinq ans en attirant des bateaux dits «motherships» («bateaux-mères») qui viennent décharger leurs containers pour passer le relais à des bateaux plus petits, les «feeders», qui desservent ensuite les ports de la région. Au-delà du transbordement, MCG vise un doublement de l'activité globale du port en 10 ans, en faisant passer le trafic de 60.000 à 100.000 containers par an, grâce au triplement des capacités de débarquement... C'est à ce moment qu'interviennent les fameux investissements dans les grues et les portiques.

## La question de la durée de l'amortissement comptable

MCG évoque un plan d'investissement «massif» de l'ordre de 150 millions d'euros répartis sur le développement de l'activité économique (terminaux de containers) pour 64 M€, sur les infrastructures industrialo-portuaires (création d'une zone économique et réalisation d'une gare maritime et routière) pour 37 M€ et sur la création d'une plateforme d'accueil de navires

de croisière et de transport de passagers pour 23 M€.

Enfin, MCG devrait mettre 1,4 M€ sur la table pour réaliser des bâtiments «accueillant les autorités régaliennes (capitainerie, police, douanes, pompiers, remorquage, pilotage)».

Un dernier volet plus vague financièrement concerne un éventuel développement du port de pêche, de l'aquaculture et de la réparation navale.

Une fois tous ces chiffres posés la Cour passe aux mises en garde : «Il est difficile à ce stade d'évaluer la pertinence économique de ce projet dont les initiateurs estiment qu'il pourrait générer la création de 3.500 emplois et contribuer au décollage économique de toute l'île», indique le rapport.

Car si ces investissements fara mineux doivent être réalisés pour les deux tiers (près de 100 millions d'euros) avant fin 2018, durant les 5 premières années de la DSP, leur durée d'amortissement est bien plus longue. MCG va continuer à déduire de son activité comptable une partie des sommes investies pendant encore de nombreuses années... Problème : la DSP est prévue pour 15 ans au minimum, un délai insuffisant pour amortir ces équipements.

### Les scénarios du «pire»

Résultat, ces biens «indispensables à l'exécution du service public» portuaire, pourrait coûter fort cher au conseil départemental. Le rapport de la Cour des comptes relève que le Département «devra être en mesure de verser une indemnité compensatrice de l'ordre de 50 à 60 M€ au délégataire à la

fin de la convention.»

Mais ce n'est pas le scénario le plus sombre : «Au pire», note la Cour, «si l'ambitieux projet ne devient pas rentable et que la société se voit contrainte à la liquidation judiciaire, le Département pourrait devoir s'acquitter d'une indemnité qui représenterait presque la totalité des investissements réalisés».

Autrement dit, si la DSP n'est pas prolongée, le Département devra payer au moins 50 M€. Et si MCG met la clé sous la porte, le CD pourrait être contraint de faire un chèque de plus de... 100 millions d'euros !

### Le Département condamné au succès de MCG

Bref, les rédacteurs de la DSP ont fait en sorte que le département n'ait pas d'autre choix que de faire en sorte que la mission de la société MCG d'Ida Nel soit un succès et dure bien plus de 15 ans sous peine de faire exploser les finances du département. Dans ces conditions, on comprend pourquoi la recommandation de la Cour des comptes concernant le port est la première sur une liste de 14 faites dans le rapport.

Lors de ses vœux, le président Soibahadine Ibrahim Ramadani indiquait que «le Département veillera au strict respect du contrat de DSP et n'hésitera pas (répété 3 fois), si besoin en était, à assumer toutes ses prérogatives pour assurer le développement du port de Mayotte.» Au-delà des postures politiques, financièrement, le département a intérêt à s'y préparer.

RR

## Technologie

### Perturbation des liaisons internet



«A la suite d'une coupure d'un câble sous-marin permettant l'accès internet à Mayotte, les connexions internet mobiles ou fixes sont actuellement perturbées», informe l'opérateur SFR, qui rajoute qu'elle mobilise ses équipes pour réparer au plus vite, sans plus de précision sur la date de retour à la normale.

# LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

## Economie

# L'octroi de mer fait salle pleine



*Beaucoup d'interrogations parmi les entrepreneurs (Photo cg976)*

**On jouait à guichets fermés à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Mamoudzou vendredi matin. Il faut dire que si le sujet de l'octroi de mer ne semble pas sexy à première vue au commun des mortels, beaucoup d'entrepreneurs sont désormais concernés et voyaient d'un grand intérêt les explications fournies par les services des Douanes.**

Au lieu de dédier au sujet la grande salle de réunion, les organisateurs que sont le conseil départemental, la direction des Douanes de Mayotte et la CCI, avaient réservé la plus petite, provoquant un embouteillage à l'entrée, avec plus de soixante prétendants, et une écoute aussi difficile qu'aléatoire avec des locuteurs s'exprimant sans micro. Il s'agissait d'informer sur la réforme de l'octroi de mer, et sa simplification. C'est Claude Cebedio,

Directeur adjoint des Douanes, en charge des secteurs économique, qui menait la conférence, en présence d'Enfanne Haffidhou, Responsable des services financiers du conseil départemental, et face à un auditoire fait de chefs d'entreprises en attente de précisions.

### Récupérer l'octroi de mer versé

Car la taxe de l'octroi de mer touche davantage de producteur locaux avec l'abaissement du minima du chiffre d'affaire de 550.000 à 300.000 euros.

Le 1er juillet 2015, la réforme de la réglementation fiscale de l'octroi de mer est entrée en vigueur. Elle reconduit jusqu'au 31 décembre 2020 le système de différentiels de taxation entre les productions locales (octroi de mer interne) et les importations (octroi de mer ex-

terne), dans les cinq départements d'outre-mer afin de compenser leurs handicaps structurels.

Il s'agit des entreprises locales qui produisent et vendent dans les DOM, lorsque leur chiffre d'affaires (CA) de production dépasse 300.000 euros. Ne sont pas considérés comme production le conditionnement, la manutention, la production de biens immeubles et la prestation de services, qui ne sont donc pas soumis à l'octroi de mer.

Mais en contrepartie, elles peuvent déduire l'octroi de mer payé sur les biens importés s'ils entrent dans leur production, « soit en l'imputant directement, soit en le déduisant par la suite. »

### Une simplification nébuleuse

Les assujettis à l'octroi de mer interne doivent s'identifier auprès de la douane. Ils peuvent en effet bénéficier de tarifs de taxation préférentiels pour protection de la production interne, demandés par le conseil départemental et octroyés par Bruxelles. Elles sont rendues publiques sur le site du conseil départemental

Ils devront envoyer chaque trimestre une déclaration de leurs ventes à la Douane, une obligation nouvelle, « nous ne sommes pas habitués à suivre mois par mois notre chiffre d'affaire », nous indiquait l'un d'entre eux. Surtout qu'il revient à chaque producteur d'identifier sa nomenclature douanière, accessible sur [Pro.douane.gouv.fr](http://Pro.douane.gouv.fr)

« Je cherche toujours où est la simplification, mais je ne la vois pas ! », un chef d'entreprise sarcastique,

s'avouait noyé. Une fiscalité qui fonctionne en fait comme la TVA, que les entreprises peuvent déduire lorsqu'elles ne sont pas exonérées, mais un mécanisme qui n'est pas maîtrisé sur un territoire de TVA à 0%. Les questions étaient donc nombreuses, autant que les entretiens particuliers donnés par les services des Douanes actuellement.

### La grogne monte dans le BTP

Et les services du Conseil départemental envisagent de mettre en place des réunions de concertation avec les opérateurs des différents secteurs afin de pouvoir aborder spécifiquement chaque problème soulevé et ainsi, prendre en compte des mesures d'ajustement envisageables et adaptées.

L'harmonisation des taux, passés de 24 à 8, n'a pas apaisé pour autant la situation, et la grogne monte dans les secteurs touchés par les augmentations de taux, comme dans le BTP qui passe de 0% de taxe à 40 ou 50% sur l'importation de matières premières. « C'est normal d'être taxé, par avec une telle pression et si soudaine », nous indiquait l'un d'entre eux, à la tête d'une grosse entreprise de BTP.

Le conseil départemental assume cette hausse des taux, pour avoir essayé de préserver ses ressources tant que la situation des finances locales n'est pas éclaircie par Bercy. Seul un montant de Dotation Globale de fonctionnement à la hauteur de ce que peut prétendre Mayotte permettrait au département d'être rassuré sur ses ressources, et aux entreprises d'espérer une taxation allégée.

Anne Perzo-Lafond

### Education

# Un collectif de parents inquiets lance une pétition pour une meilleure scolarité de leurs enfants



*Inauguration de nouvelles salles de classe, à Mamoudzou, en février 2015*

**Plus de 500 signatures recueillies en 4 jours, la pétition lancée par des parents pour l'attractivité et une meilleure scolarité, en particulier au collège, devient virale. Elle est destinée au vice-rectorat et au préfet.**

«Nous sommes beaucoup de parents à nous inquiéter pour la scolarité de nos enfants à Mayotte». Ainsi commence le texte de la pétition mise en ligne par un «collectif de parents» sur le site change.org. Le constat que les membres de collectif formulent est loin d'être nouveau mais ils ont choisi de continuer à marteler cette réalité pour qu'elle ne se banalise pas : «Les

conditions ne sont pas réunies pour rattraper les lacunes (de nos enfants) s'ils sont en difficulté ou tout simplement (pour) suivre une scolarité normale pouvant déboucher sur de bonnes études supérieures», affirment-ils.

### Fuite des cadres

Ces parents expliquent que certains d'entre eux «tentent de combler les manques par des cours particuliers ou des cours du CNED» mais que d'autres finissent par baisser les bras : «face à ce constat, beaucoup décident de quitter notre île lorsque les enfants sont en âge d'être au collège», explique le

texte de la pétition.

Pour les membres de ce collectif, «cette situation dépasse très largement le cadre de l'enseignement et a un impact considérable sur l'attractivité de Mayotte et sa capacité à faire venir ou garder des personnels qualifiés dans la tranche d'âge 35/50 ans (médecins, cadres, et même des enseignants eux-mêmes...)». De fait cette situation qui conduit au départ de parents de collégiens a déjà été dénoncée par certaines entreprises et même le MEDEF, soucieux de garder des cadres –y compris natifs de Mayotte- d'une tranche d'âge dans laquelle on peut déjà revendiquer une certaine expérience et des savoir-faire que ne maîtrisent pas toujours les plus jeunes, pas encore parents.

«Ceci engendre une spirale négative et un appauvrissement général des compétences de l'île», indique le texte de la pétition. C'est donc «dans une démarche constructive», que ce collectif affirme avoir vu le jour. Ces «parents inquiets de Mayotte» souhaitent rencontrer le vice-rectorat et la préfecture pour «trouver ensemble des solutions (et il y en a !!!) afin de permettre à chaque enfant de donner le meilleur de lui-même».

En attendant une réponse, la pétition continue d'amasser les signatures.

RR

**LE JDM**

## Economie

# Portes closes au marché couvert de Mamoudzou



*Changement de régime pour les commerçantes du marché couvert de Mamoudzou*

**Ceux qui comptaient faire le plein de mangues à nounou ou de fruits de la passion en ont été pour leur frais ce lundi : les grilles du marché couvert de Mamoudzou étaient en effet cadenassées. Les commerçants en textiles avaient prévenu d'un mouvement de grogne contre une taxation de leurs entrants.**

« D'habitude, nous revenons de Dubaï ou de Thaïlande avec nos marchandises, nous en mettons 40kg en soute et 10kg en bagage à main. Mais là, on n'a pas pu les récupérer à l'arrivée à Mayotte », se plaignaient les commerçantes qui bloquaient les accès du marché couvert de Mamoudzou.

Une délégation de commerçantes s'est rendue à la Douane où le directeur Denis Giligny les a reçues à 10h. Pour leur expliquer qu'il ne s'agissait pas d'un problème fiscal, mais réglementaire : « L'entrée de

Mayotte dans l'Union européenne implique l'adoption de la réglementation internationale et communautaire sur la sécurité des transports aériens et maritimes », nous rapporte-t-il.

Pour contrer d'éventuels chargements illégaux, dangereux ou mettant en péril la sécurité de l'Etat, chaque transporteur doit déclarer à la Douane l'ensemble du fret commercial qu'il transporte. Un règlement qui fleure bon les US, mais auquel tout le monde doit se conformer.

## Négocier auprès des compagnies aériennes

Cette traçabilité remonte jusqu'à Paris dans une cellule spécialisée, y compris pour nos commerçantes de retour de marché à Dubaï. Elles ne peuvent donc plus rapporter gratuitement en franchise bagage leur marchandise, « toute activité

commerciale doit passer par ce circuit sécurisé ». Une réglementation plutôt déphasée avec les risques encourus par le transport de quelques salouvas, consent le directeur des Douanes, mais sur laquelle il ne peut agir.

Il avait auparavant demandé aux compagnies concernées d'en informer leur clientèle, « ça a été fait en novembre. » Il a donc incité les commerçantes à se faire entendre des compagnies dont elles sont bonnes clientes : « Elles peuvent demander une nouvelle franchise bagage ou un effort tarifaire. »

Un coût supplémentaire qu'elle doivent supporter face à une concurrence toujours aussi rude des ventes à la sauvette à l'extérieur du marché : « Je leur ai promis de mener des opérations conjointes avec la Dieccte, mais il faut le faire de façon pédagogique si l'on veut que ça évolue. »

Mais pour se faire entendre des Kenya Airways, Air Mad ou Air Austral, rien de tel qu'un regroupement si les commerçantes veulent avoir du poids.

Anne Perzo-Lafond



## Océan Indien

# Revue de presse: Perquisitions à La Réunion, campagne aux Comores, kidnapping à Mada



**Il est aussi question, ce 25 janvier 2016, d'un drame à Majunga, d'un rapport «modifié» par les Anglais pour empêcher les habitants des Chagos de rentrer dans leur île et d'une conférence africaine sur la Polio à Mada.**

L'actualité de ce lundi 25 janvier dans l'océan Indien est marquée par les voeux du préfet de La Réunion, «une année de combat» pour l'île Bourbon, annonce Clicanoo, le site du JIR. Le préfet a évoqué la question des violences faites aux femmes alors que 300 personnes ont été accueillies aux urgences suite à des violences conjugales dans l'île.

Concernant l'état d'urgence, Dominique Sorain annonce que 8 perquisitions administratives pour vérification d'informations ont été menées «chez des individus suivis pour radicalisation».

51 morts sur les routes réunionnaises en 2015, deux attaques de requins, une éruption du volcan et la création de 4.000 emplois dans l'économie marchande... Les sujets de discussion avec la presse

locale ne manquent pas.

## Début de campagne aux Comores

Il est beaucoup question de politique dans notre région avec du côté des Comores, le début de la campagne électorale pour l'élection présidentielle et celle des gouverneurs dans les trois autres îles de l'archipel, relève la «Gazette des Comores». «Les candidats, à coup de propagandes et de programmes alléchants, vont faire les yeux doux aux électeurs» et «le nerf de la guerre, l'argent, coule à flot durant cette période», note la Gazette qui s'interroge: «Mais d'où vient cet argent ? Question essentielle qui reste sans réponse», d'autant qu'aux Comores, «il n'y a pas de financement public de la vie politique».

Habariza, pour sa part, a suivi le 1er meeting de l'ancien président comorien Azali Assoumani, «une véritable démonstration de force» pour celui qui a dirigé le pays de 2002 à 2006 et qui est selon le média «un des favoris» du scrutin

prévu le 21 février.

On parle aussi politique à Madagascar où la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) a entériné la victoire du parti du président Hery aux élections sénatoriales avec 34 sièges sur 42. La Tribune de Madagascar indique que «le chef de l'État devra ensuite désigner, dans les huit jours, 21 autres personnalités pour compléter le nombre des sénateurs», selon la loi en vigueur.

### Mada : deuil et choc

La Grande île a été endeuillée par un nouveau drame de la mer. «Happée par une forte houle, une embarcation chargée de vingt personnes a fini sous les eaux» au large de Majunga, explique l'Express de Madagascar. Au moins cinq personnes ont perdu la vie dont 3 fonctionnaires du ministère de la santé. «Le cahier des charges de telles embarcations plafonne à douze le nombre de passagers autorisés, mais cette capacité est très souvent largement dépassée», note le journal.

Toujours à Mada, c'est le choc après que le dossier de la brigade criminelle concernant une affaire de kidnapping ait été bouclé ce week-end : 9 suspects devraient être traduits devant le parquet à Anosy ce lundi pour l'enlèvement d'Arnaud et Annie, deux adolescents, proches d'un opérateur de la filière bois précieux, enlevés le 23 novembre, indique l'Express. Problème : les personnalités mises en cause sont loin d'être anodines. «Magistrat, éléments des forces de l'ordre, des personnels pénitentiers et détenus figurent parmi les principaux suspects : une affaire banale à Madagascar qui confortent les citoyens dans leurs pro-

fondes méfiances envers ce système gangrené par la corruption», dénonce la Tribune.

Madagascar, enfin, qui accueille une conférence pan-africaine sur la poliomyélite. Certains pays du continent sont parvenus à éradiquer la maladie contrairement à la Grande Île où 11 cas ont été enregistrés depuis 2014. Grâce à cette réunion de la commission régionale de l'éradication de la Polio, à Anosy, le pays pourrait s'inspirer des expériences de pays comme le Nigeria pour en venir à bout.

### L'injustice envers les Chagossiens

Direction les Chagos pour finir cette revue de presse, avec un article de l'Express de Maurice qui nous apprend que des documents du ministère britannique des affaires étrangères auraient été modifiés pour empêcher les Chagossiens de retourner dans leurs îles natales.

«C'est une preuve supplémentaire de la malhonnêteté des Anglais sur le dossier des Chagos» qui veulent «faire perdurer l'injustice envers les Chagossiens», dénonce Olivier Bancoult, d'une association qui milite pour que les 98% des habitants de ces îles qui le désirent puissent rentrer chez eux.

Entre 1966 et 1973, les habitants de l'archipel des Chagos ont été intégralement expulsés et déportés vers Maurice et les Seychelles par décision du gouvernement britannique pour permettre la construction d'une base militaire britannique ouverte aux Américains.

RR

### Faits divers

#### Pluie de cailloux contre des appartements à Convalescence



Le sol jonché de pierre

La famille H. n'en peut plus: pendant trois jours consécutifs à Convalescence, des jeunes ont jeté des cailloux et pierres en direction de leur appartement. « Vers 19 heures les jeudi et vendredi, et samedi ils sont venus à minuit jeter des cailloux sans que l'on sache pourquoi », témoigne une habitante qui souhaite rester dans l'anonymat.

La BAC (Brigade anti-criminalité) est intervenue à chaque appel, mais on sent que cette habitante de longue date du quartier, est lasse de la situation: « Depuis deux semaines, ils sont en bas, avec une meute de chiens, toujours entre 16h30 et 18h ».

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
 07.85.05.96.59.